

Bébé tousse ?



Agence française
de sécurité sanitaire
des produits de santé



*Ne donnez jamais de médicament contre
la toux à un enfant de moins de 2 ans sans
l'avis de votre médecin et/ou pharmacien.*

La toux est fréquente et banale au cours des infections respiratoires du nourrisson (enfant de moins de 2 ans).

Ce n'est pas une maladie en soi, mais un symptôme dont il faut rechercher la cause avant de la traiter.

Elle est le plus souvent associée aux symptômes de la rhinopharyngite, notamment l'écoulement nasal. Mais la toux peut aussi être provoquée par d'autres causes : les régurgitations (reflux gastro-œsophagien), une inflammation des bronches (asthme, allergie) ou certains facteurs environnementaux (tabac).

Un jeune enfant en bonne santé fait en général 7 à 10 épisodes par an d'infections respiratoires associées à une toux.

Pour la majorité des enfants, la toux disparaîtra spontanément dans un délai de 10 à 14 jours ; elle peut cependant régresser plus lentement en 3 à 4 semaines chez certains d'entre eux sans être liée à une complication.

Il est donc important de respecter ce réflexe de toux et de ne pas chercher à la bloquer par un médicament antitussif qui empêcherait l'évacuation des glaires et des crachats.

Des mesures simples sont recommandées en première intention pour améliorer le confort de l'enfant.

La toux,
c'est un réflexe naturel
et indispensable
de défense de l'organisme
qui sert à drainer
les voies respiratoires.

Quelques conseils pour améliorer son confort

Ce que vous devez faire



- > Procédez au lavage du nez au sérum physiologique (à l'aide d'un mouche-bébé si besoin), plusieurs fois par jour (notamment avant le repas et au coucher). Utilisez des mouchoirs jetables et lavez-vous toujours les mains avant et après, à l'eau et au savon (ou avec une solution hydro-alcoolique).
- > Donnez-lui régulièrement à boire.
- > Veillez à maintenir une atmosphère fraîche dans sa chambre (19-20°C) et aérez-la régulièrement.

Ce que vous ne devez pas faire



- > Ne fumez pas au domicile même en dehors de la pièce dans laquelle dort votre enfant.
- > Ne donnez jamais de médicament contre la toux à un enfant de moins de 2 ans sans l'avis de votre médecin et/ou pharmacien.
- > En cas de fièvre, il n'est pas nécessaire de la traiter systématiquement, surtout si elle est bien supportée par l'enfant.

Au-delà de 38,5°C, vous pouvez lui donner un médicament destiné à faire baisser la température (antipyrétique) : demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

Quand faut-il consulter votre médecin ?



Si l'enfant a des difficultés
à respirer ou à s'alimenter.

Si la fièvre persiste plus
de 3 jours ou si des signes indiquent
qu'elle est mal supportée
(enfant abattu ou perte de réactivité).

Si la toux persiste plus
d'une semaine sans amélioration.

En savoir plus

Consultez le site Internet de l'Afssaps : www.afssaps.fr

143/147 boulevard Anatole France - F-93285 Saint-Denis Cedex
tél. +33 (0) 1 55 87 30 00 - fax +33 (0) 1 55 87 30 12